

Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean-Est, qui siège ce lundi 22 juin 2020 à 19:30 heures par visioconférence.

SONT PRÉSENTS À LA VISIOCONFÉRENCE :

LE MAIRE : M. FRANÇOIS CLAVEAU
LA MAIRESSE-SUPPLÉANTE : MME KATIE DESBIENS
LA CONSEILLÈRE : MME JESSICA TREMBLAY
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT
M. ÉRIC LACHANCE
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. DOMINIQUE COTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance par visioconférence, MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière, et M. PHILIPPE LUSINCHI, directeur général adjoint et urbaniste.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

113.06.20

Les points 5 et 6 sont retirés de l'ordre du jour. Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par M. le conseiller Dominique Côté et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour avec les modifications et de renoncer à l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PPA-CE ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 111.06.20

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le Service des travaux publics de la municipalité de Saint-Bruno ;

CONSIDÉRANT le budget restreint pour les travaux de voirie locale ;

CONSIDÉRANT que notre réseau routier a besoin d'investissement à court terme.

114.06.20

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. le conseiller Dominique Côté et résolu à l'unanimité des membres présents de demander l'appui du bureau du député de Lac Saint-Jean, M. Éric Girard, dans le cadre de son programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) concernant les travaux qui suivent:

#	Secteur	Évaluation
1	Rang 6 ouest – Amélioration chaussée	18 360 \$
2	Rang 6 ouest - Machinerie utilisée	2 040 \$
3	Rue Fortin – Ajout éléments de sécurité	5 340 \$
Total		25 740 \$

Il est en outre résolu que la présente abroge la résolution 111.06.20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET RIRL ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 100.06.20

Dossier : RIRL-2017-663B

Titre du projet : Réfection voirie Secteurs Saint-Alphonse Sud et Nord

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locales (PAVL) ;

ATTENDU QUE, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19 ;

ATTENDU QUE des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été rajoutés aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL ;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL ;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

ATTENDU QUE le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65% à 85% des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90% à 95% pour le volet RIRL ;

ATTENDU QUE l'aide financière est **versée sur une période de 10 ans** ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, **au plus tard le 31 décembre 2020**, sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno a choisi la source de calcul de l'aide financière suivante :

√ estimation détaillée du coût des travaux.

POUR CES MOTIFS,

115.06.20

Il est proposé par Mme la conseillère Katie Desbiens, appuyée par M. le conseiller Éric Lachance et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Il est en outre résolu que la présente abroge la résolution 100.06.20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT DANS LE CADRE DU PROGRAMME PAVL-RIRL**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

6. **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 390-20 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PAVL-RIRL**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

116.06.20

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay de lever la séance. Il est 20 h 20.